



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 58859

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation alarmante des déserts médicaux. Si 93 % des Français s'inquiète du non-remplacement d'un ophtalmologiste sur deux selon l'Ifop c'est qu'en effet, la désertification médicale des territoires, et plus particulière dans le secteur d'accès aux soins optiques, rend les délais d'attente dans les cabinets d'ophtalmologie de province de plus en plus longs (parfois supérieurs à six mois) menaçant ainsi la santé visuelle des français. Ainsi pour que cette situation ne perdure pas plus longtemps, des actes médicaux, chirurgicaux ou de dépistage, pour lesquels les demandes sont de plus en plus importantes et urgentes, pourraient être délégués aux centres optiques ayant cette formation d'actes de réfractions et de contactologie. Par conséquent, il lui demande donc si le Gouvernement envisage une réflexion autour de cette problématique, telle qu'une possible coopération ophtalmologiste-orthoptistes.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58859

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5362

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)